

Let 40(309)

2 = 157



CARTES

ET

FIGURES

DU

TROISIÈME VOYAGE

DE COOK.



A PARIS,
HÔTEL DE THOU, RUE DES POITEVINS.

M. DCC. LXXXV.

LA SOCIÉTÉ ROYALE de Londres a fait frapper, en l'honneur du célèbre Capitaine Cook, une Médaille qui offre d'un côté la tête très - ressemblante de ce hardi Navigateur, avec l'inscription *Jac. Cook, Oceani investigator acerrimus*; & au-dessous *Reg. Soc. Lond. Socio suo*. De l'autre côté, la Grande - Bretagne est représentée avec ses attributs ordinaires, la lance & bouclier, tenant dans sa main droite une rame appuyée sur un globe : on y lit l'inscription suivante : *Nil intentatum nostri liquere*; & au - dessous, *Auspiciis Georgii III*. Le coin de cette Médaille a été gravé par le sieur Pingo : on en a tiré en argent le nombre nécessaire pour les Membres de la Société, & cinq en or, dont deux sont pour le Roi & la Reine d'Angleterre ; la troisième pour le Roi de France, comme un hommage dû à son amour pour les Sciences, à la générosité particulière qu'il a montrée, en ordonnant, pendant les dernières hostilités, de laisser passer librement le Capitaine Cook, sans visiter ses Vaisseaux, & sans le troubler en aucune manière ; la quatrième a été remise à l'Impératrice de Russie, & la cinquième à la Veuve de M. Cook. *Gaz. de Fr. 25 Juin 1784.*

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre bien-amé le sieur DÉMEUNIER, Censeur Royal, nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage, intitulé : *Troisième Voyage du Capitaine Cook, traduit de l'Anglois*, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilège à ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, nous lui avons permis & permettons de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre par-tout notre Royaume. Voulons qu'il jouisse de l'effet du présent Privilège, pour lui & ses hoirs à perpétuité, pourvu qu'il ne le retrocède à personne; & si cependant il jugeoit à propos d'en faire une cession, l'Acte qui la contiendra sera enregistré à la Chambre Syndicale de Paris, à peine de nullité, tant du Privilège que de la cession; & alors, par le fait seul de la cession enregistrée, la durée du présent Privilège sera réduite à celle de la vie de l'Exposant, ou à celle de dix années, à compter de ce jour, si l'Exposant décède avant l'expiration desdites dix années. Le tout conformément aux articles IV & V de l'Arrêt du Conseil du trente Août 1777, portant Règlement sur la durée des Privilèges en Librairie. FAISONS défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres Personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Ouvrages, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de celui qui le représentera, à peine de saisie ou de confiscation des exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée, pour la première fois, de pareille amende & de déchéance d'état, en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, concernant les Contrefaçons. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en beau papier & beau caractère, conformément aux Réglemens de la Librairie, à peine de déchéance du présent Privilège; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit, qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis

dans le même état où l'Approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde-des-Sceaux de France, le sieur HUE DE MIROMESNIL, Commandeur de nos Ordres; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le sieur de MAUREOU, & un dans celle dudit sieur HUE DE MIROMESNIL; le tout à peine de nullité des Présentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposé & ses hoirs pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires, soit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. CAR TEL est notre plaisir. DONNÉ à Paris le seizième jour de Mai, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-un, & de notre règne le huitième.

Signé, LE BEGUE.

Registré sur le Registre vingt-un de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N.º 2310, fol. 510, conformément aux dispositions énoncées dans le présent Privilège; & à la charge de remettre à ladite Chambre les huit Exemplaires prescrits par l'article CVIII du Règlement de 1723. A Paris, ce 15 Juin 1781.

Signé, LE CLERC, Syndic.

Je soussigné reconnois avoir fait cession à M. Charles Panckoucke de tous mes droits sur le Troisième Voyage de Cook, pour lequel j'ai obtenu un Privilège, en date du 16 Mai 1781, conformément aux arrangemens faits entre nous, le 28 Septembre 1783.

Signé, DÉMEUNIER.

Registré la présente Cession sur le Registre vingt-un de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N.º 1676, fol. 948, conformément aux anciens Réglemens, confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris, ce 14 Octobre 1783.

Signé, LE CLERC, Syndic.







MORT DE COOK.

Benard Jussé



OFFRANT LES DÉCOUVERTES FAITES PAR LE CAPITAINE JACQUES COOK DANS CE VOYAGE ET Par Henri Robert, Lieutenant



Longitude Orientale du Méridien de GREENWICH

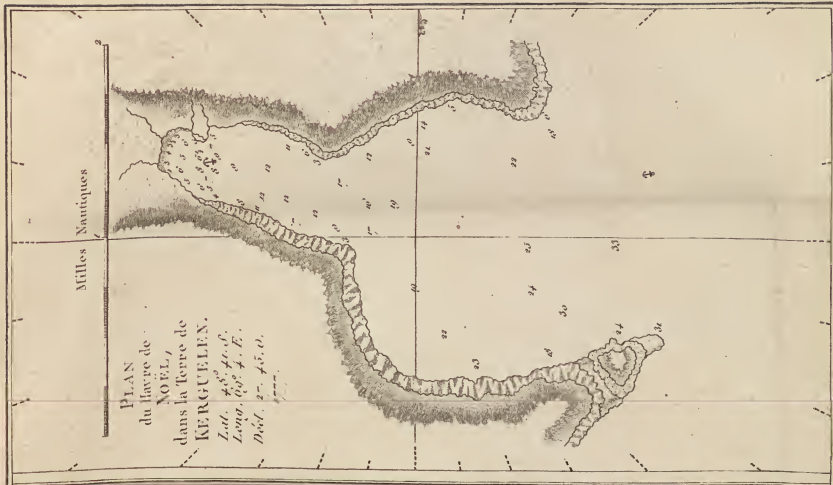


EXPLICATION

- Cette monture route de l'Endeavour en 1771-1775-1776-1777.
- Premier voyage de la Résolution en 1771-1772-1773-1774-1775-1776.
- Second voyage de la Résolution en 1771-1772-1773-1774-1775-1776.















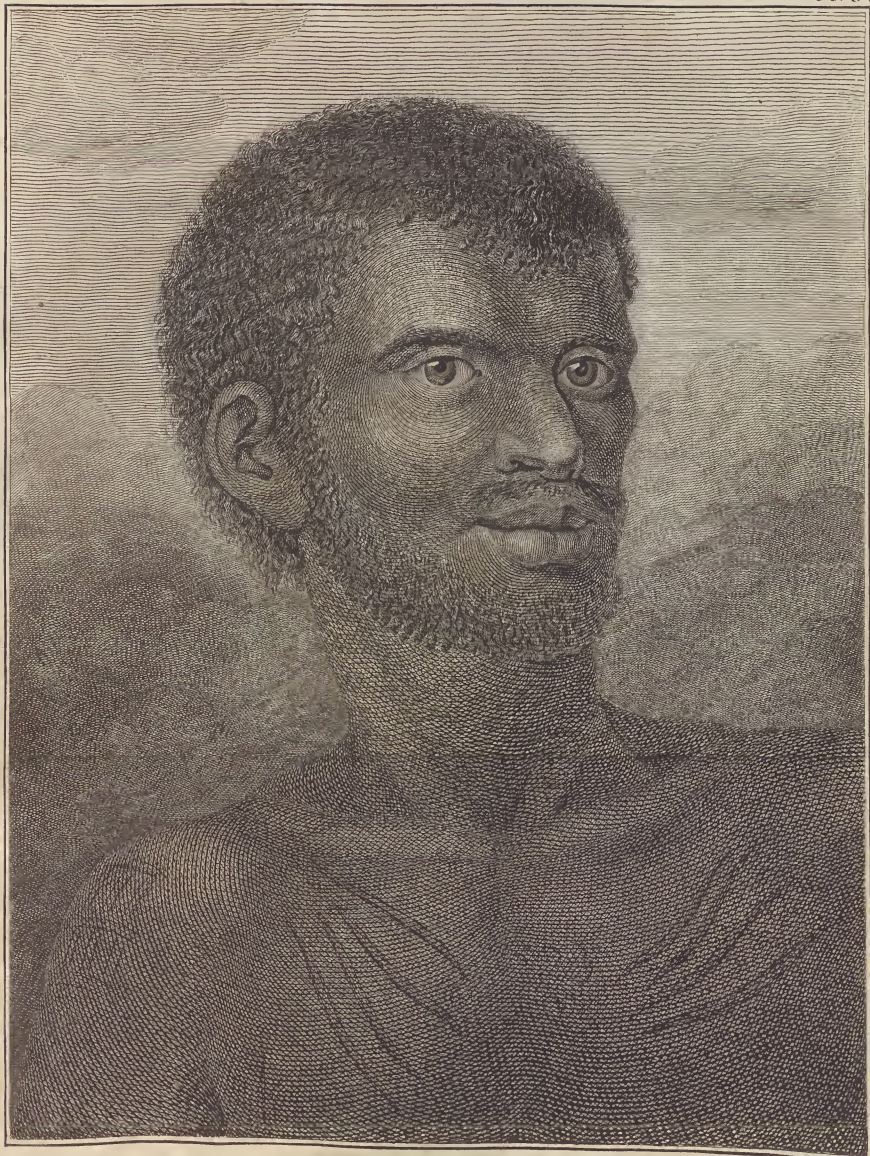
VUE DU HAVRE DE NOÛL, TERRE DE KERGUELEN.

Benard del.





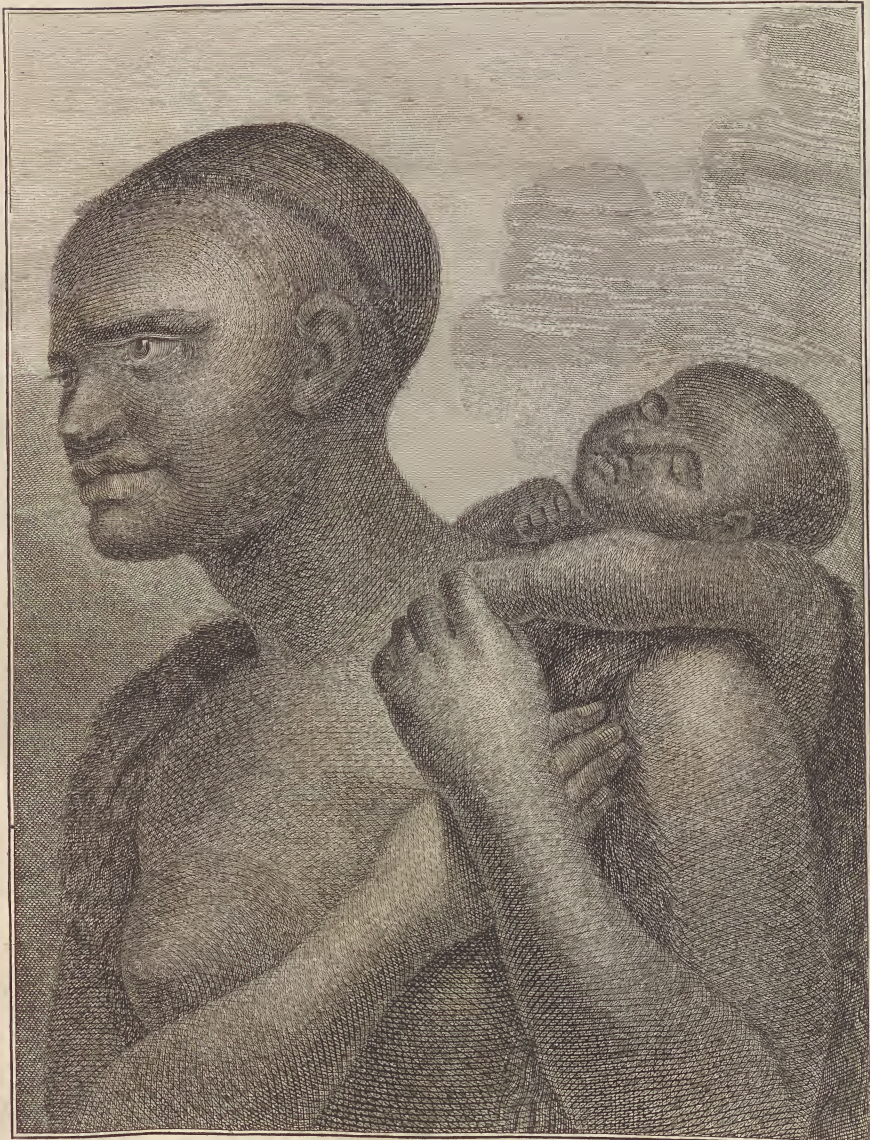




UN HOMME DE LA TERRE DE VAN-DIEMEN

Benard del.





UNE FEMME DE LA TERRE DE VAN-DIEMEN.

Benard del.





Edmund Spence

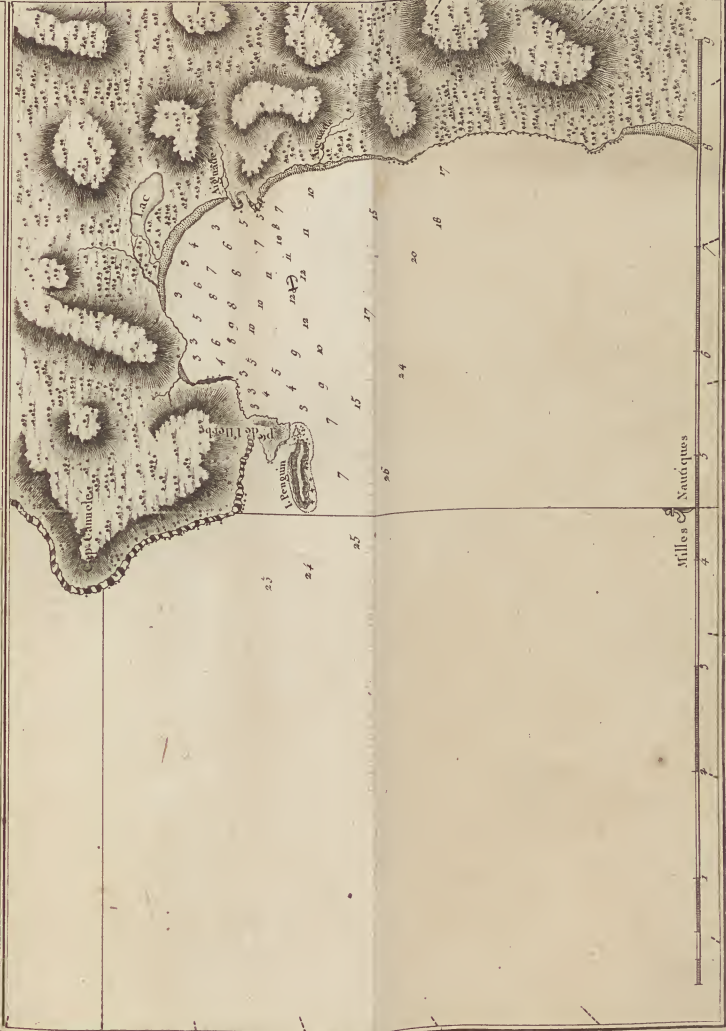
UN OPOSSUM DE LA TERRE VAN-DIEMEN.



Vue du Côté Méridional de la BAYE de L'AVEVENTURE.



PLAN
DE LA BAYE DE L'AVEVENTURE
sur la
TERRE VAN-DIEMEN.
Lat. 43. 21. 40. S. Long. 147. 25. E. Décl. 3. 53. E. 1777.



Milles Nautiques





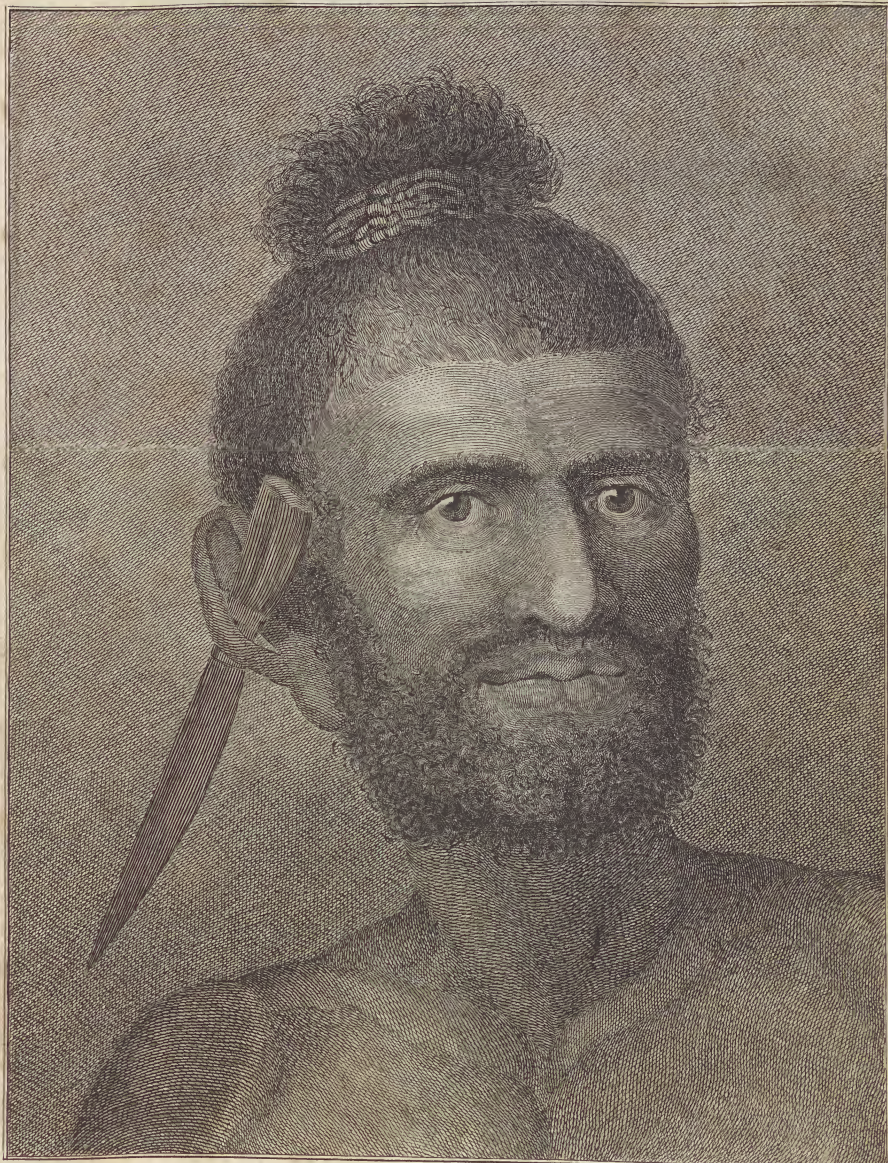
INTERIEUR D'UN HIPPAI

LA NOUVELLE ZÉLANDE.



Denard del. et sculp.





UN HOMME DE MANGEA

decard d'oreat





CARTE
des
ISLES DES AMIS.





VUE D'ANAMOOKA.

Benard Delinca





RÉCEPTION DU CAPITAINE COOK À PAPAE.

Benard del.

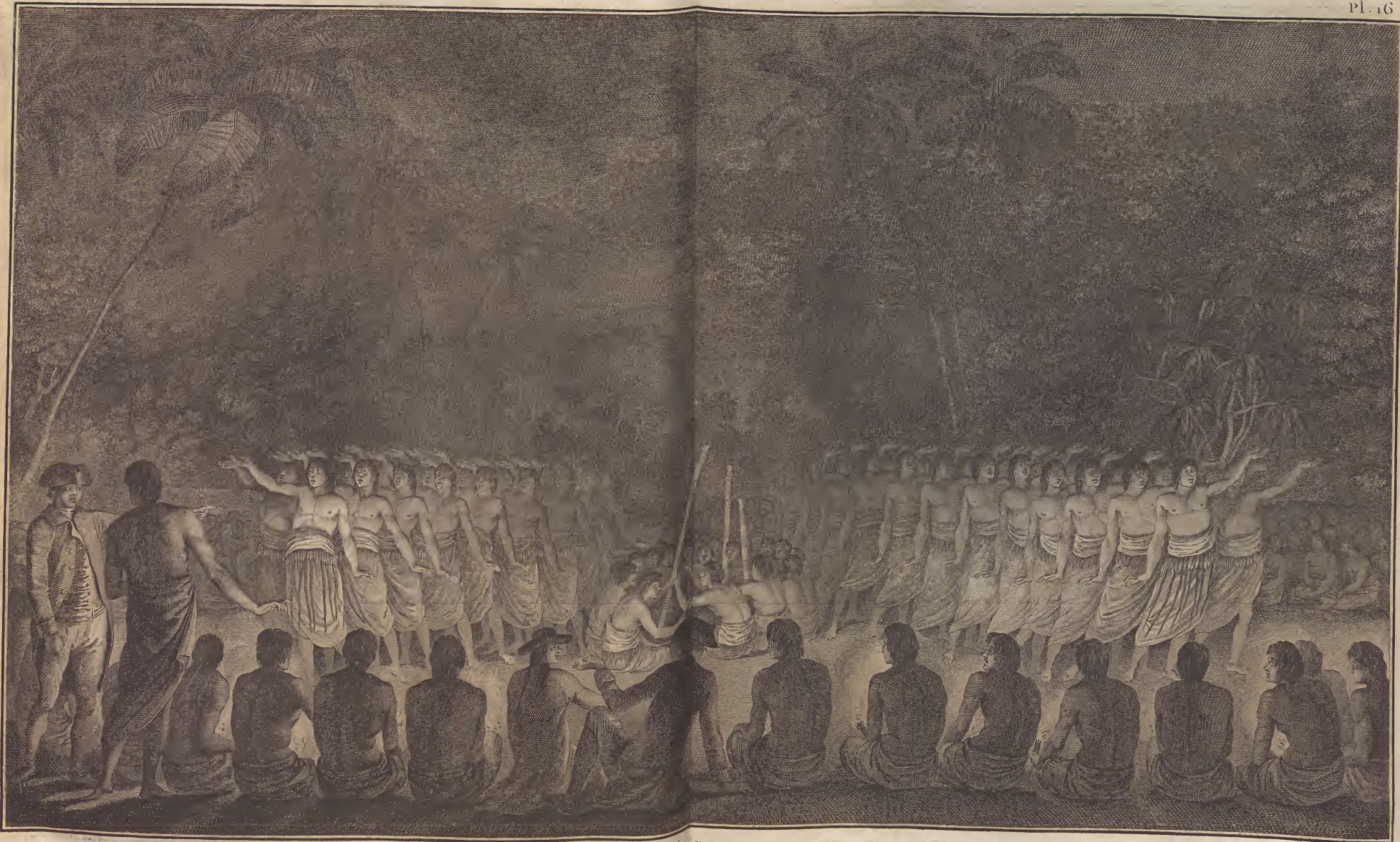




COMBAT A COUPS DE POING DES INSULAIRES DE HAPAEÉ.

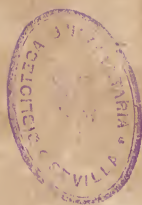
Delandé delandé





DANSE DE NUIT EXECUTEE PAR LES HOMMES DE HAPAE.

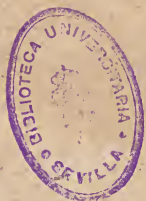
Richard J. Smith





DANSE DE NUIT, EXÉCUTÉE PAR LES FEMMES DE HAPAE.

Goussier del.





POULAHO, ROI DES ISLES DES AMIS.

Benard del.



PLAN DU HAVRE DE TONGATABOO,

1777.
a Station 20 Juin. b Station 20 Juillet.
* P^{is} de l'Observatoire... [Lat. 21° 8' 29" S.
Long. 184° 53' 18" E.
Decl. ... 9° 53' 27" E.

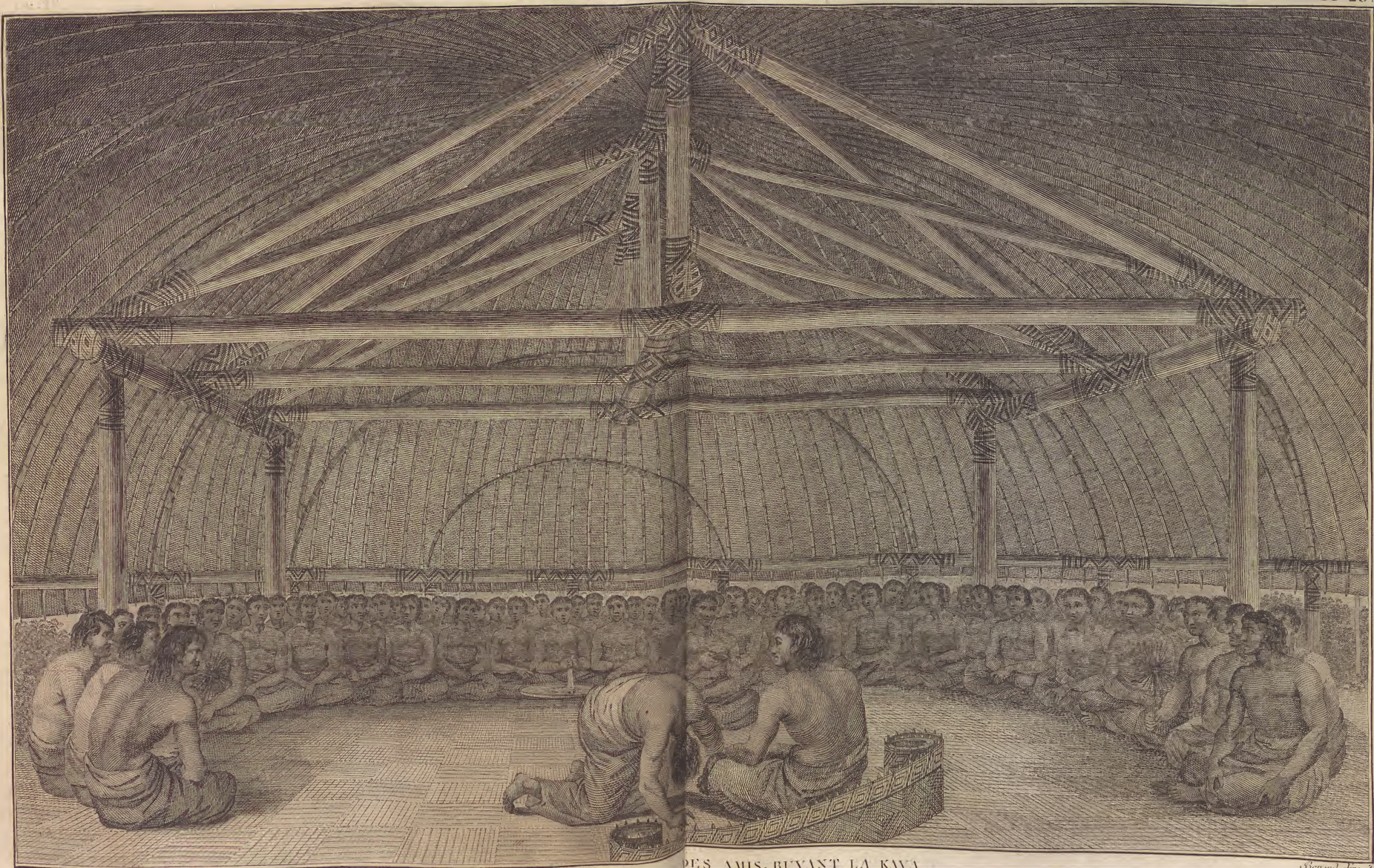


Eoamooe



Milles Nautiques.





POULAHU, ROI DES ILES
DES AMIS, BUVAINT LA KAVA.

Benard Jussé





FIATOOKA OU CIMETIERE DE L'ISLE DE TONGATABOO.

Denard delant





NATCHE, OU GRANDE FÊTE EN L'HONNEUR DU FILS DU ROI DE TOUGATABOO.

Benard Del.





UNE FEMME DE EAOU.

Agard del.





I Wenoa Itte



I WATEBOO

Lat. 20° 1' S.
Long. 107° 45' E.

ISLE MANGEEA.

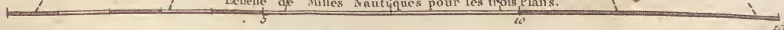
Lat. 21° 57' S.
Long. 107° 55' E.



ISLE TOOBOUAI

Lat. 23° 25' S.
Long. 110° 3' E.

Echelle de Milles Nautiques pour les trois Plans.







SACRIFICE HUMAIN QUI EUT LIEU DANS UN DES MORAIS D'O-TAITI.

Benard Peccot





LE CORPS DE THIEE, CHEF DE O-TAITE, TEL QU'ON LE CONSERVOIT APRES SA MORT.

Richard Drossel





JEUNE FEMME DE O-TAHITI APPORTANT UN PRÉSENT.

Richard Ansd.





DANSE D'O-TAÏTI.

Benard Peccot





UNE JEUNE FEMME DE O-TAHITI DANSANT.

Benard del.



PLAN DES HAVRES
qu'on trouve au Côté N.

D'ELMO.

Havre Taloo { Lat. 17° 36' N.
Long. 107° 12' E.



Milles Nautiques





VUE DE HUAHINE.

Richard Jones



Edouard Belin

ISLE DE NOEL

Latitude 1° 58' N. Longitude 201° 28' E.

Découverte par les Français à la Retraite de la Découverte, 1777.
Decl. 6° 0' E.







CIMETIERE D'ATOOL

Demard delinavit





INTÉRIEUR D'UN MORAIS D'ATOOL.

Bernard Orax





UNE VUE DE L'INTERIEUR DE L'ISLE D'ATOOL.

Alaud Gravé



CARTE de la CÔTE N.O. de L'AMÉRIQUE
et de la CÔTE N.E. de
L'ASIE,

Reconnues en 1778 et 1779.

Les parties de la Côte d'Azur qui ne sont pas ombrées sont tirées d'une Carte
Manuscrite que nous donnèrent les Russes.



CARTE de la CÔTE N.O. de L'AMÉRIQUE et de la CÔTE N.E. de L'ASIE,

Reconnues en 1778 et 1779.

Les parties de la Côte d'Asie qui ne sont pas ombrées sont tirées d'une Carte
Manuscrite que nous devons les Russes.



Départ de la Côte le 30 Oct. 1778.

Edme Martini del.



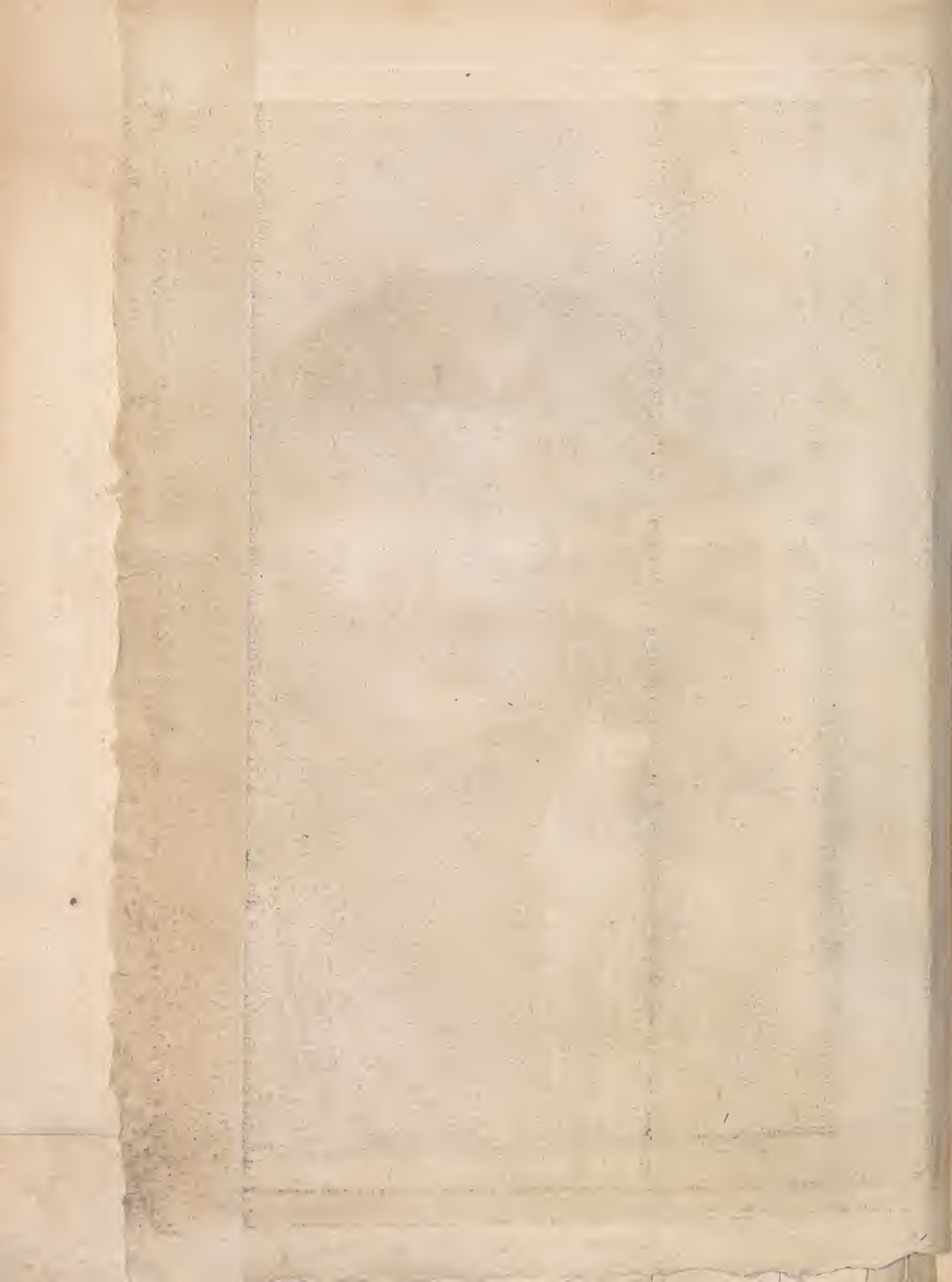
PLAN
de l'Entrée de
NOOTKA.

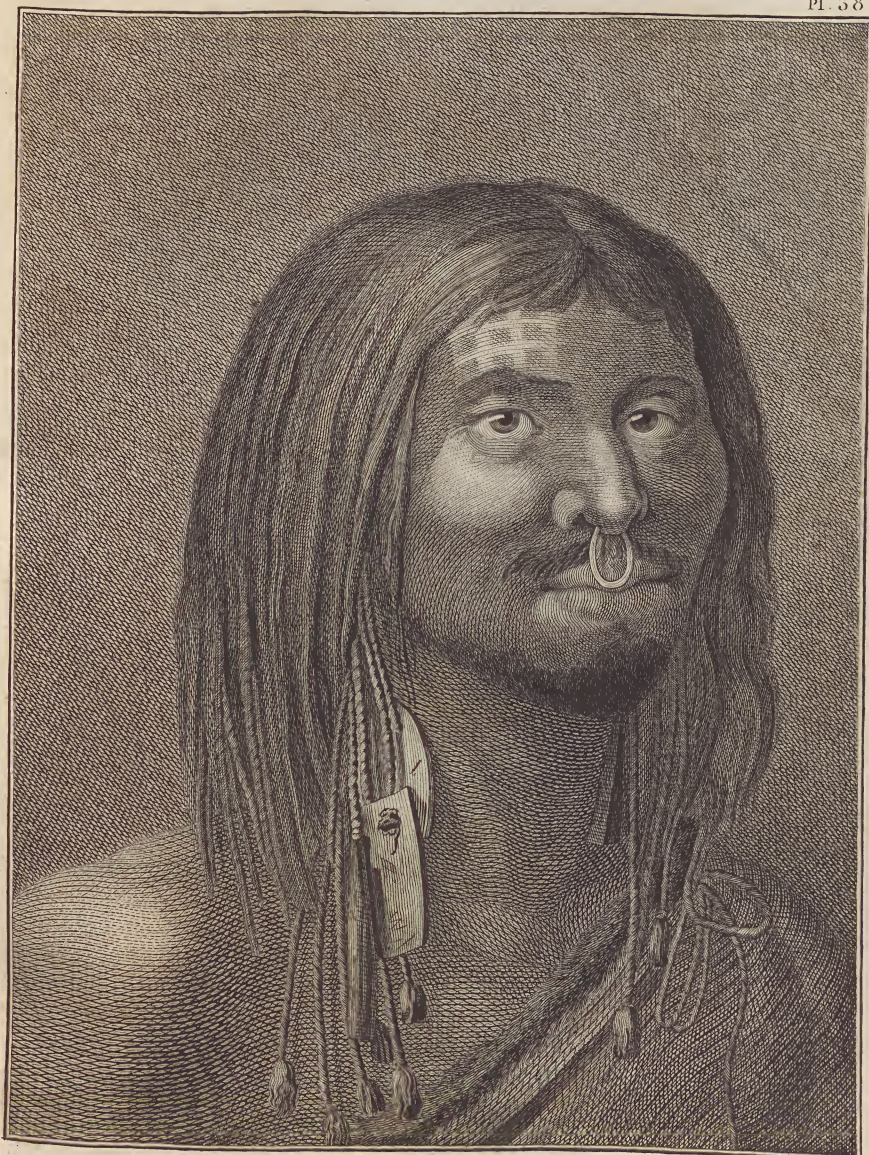
A. Ancr. du Vaiffeau { Lat. 49° 56' N.
Décl. 17° 49' E.



Milles Nautiques

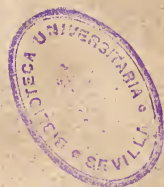
1 2 3 4 5 10 15





UN HOMME DE L'ENTRÉE DE NOOTKA.

Benard drossel

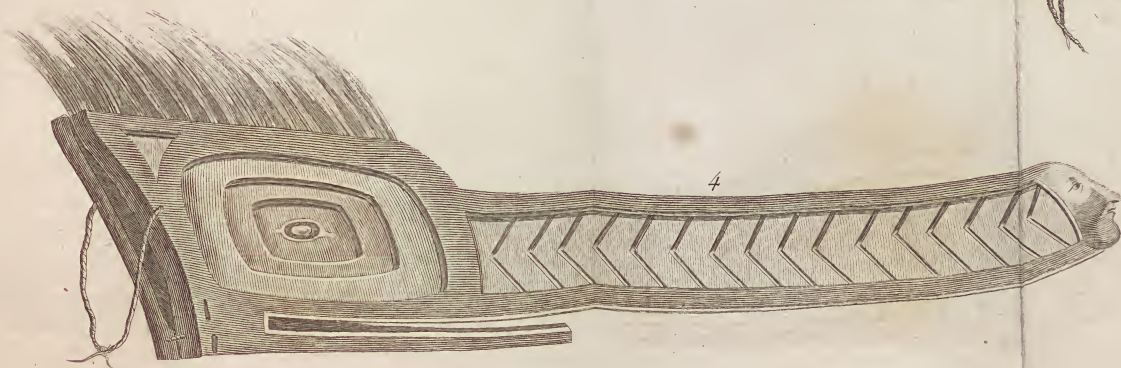
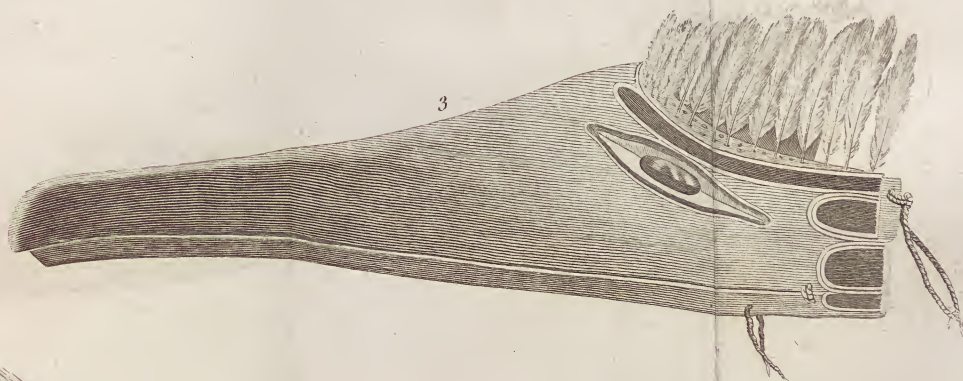
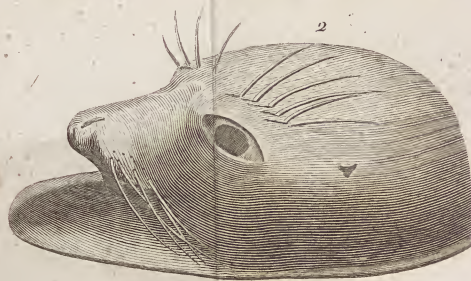
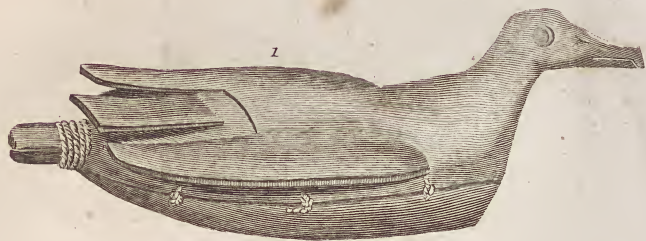




UNE FEMME DE L'ENTRÉE DE NOOTKA.

Richard Brown





DIVERS OUVRAGES DES HABITANS DE L'ENTRÉE DE NOOTKA.





VUE DES HABITATIONS DE L'ENTRÉE DE NOOTKA.





VUE DE L'INTERIEUR D'UNE MAISON DE L'ENTREE DE NOOTKA.

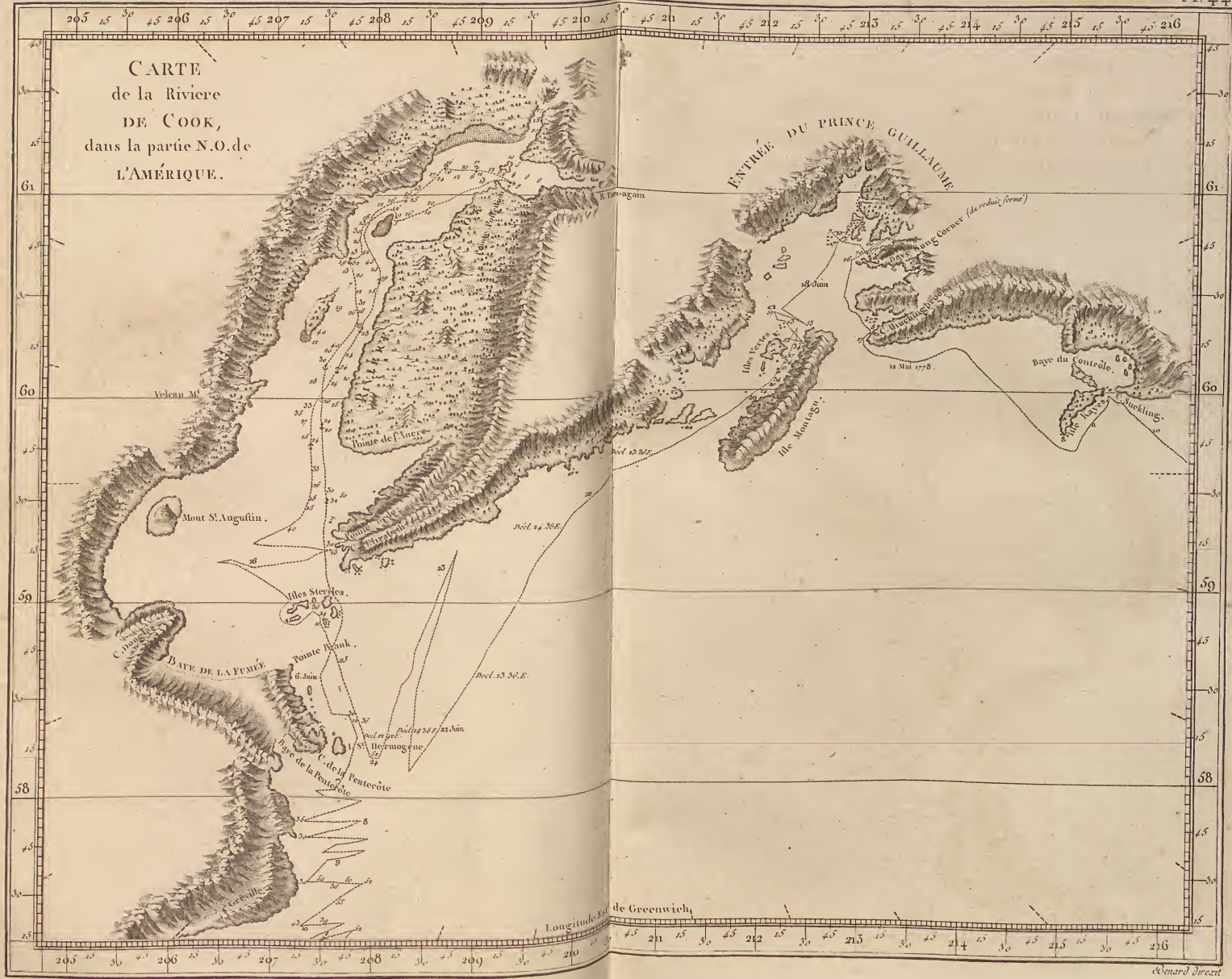
Genard delinavit

— de la mer de la Sibirie



LOUTRE DE MER.









VUE DE L'ANSE FERMÉE DE L'ENTRÉE DU PRINCE GUILLAUME.

Benard del.





UN HOMME DE L'ENTRÉE DU PRINCE GUILLAUME.

Wormand Paris





UNE FEMME DE L'ENTRÉE DU PRINCE GULLAUME .

Monard del.





UN HOMME DE OONALASHKA.

Richard Dore





UNE FEMME DE OONALASHKA.

Edward Everett





CANOTS D'OONALASHKA .

Benard Drevet





LES TSCHUTSKY ET LEURS HABITATIONS.

Benard del.





CHEVAUX DE MER.

Denard del.





CARTE
DE L'ENTRÉE DE NORTON,
ET DU
DÉTROIT DE BIERING
ou l'on voit le Cap de plus Oriental de
L'ASIE,
et la Pointe la plus Occidentale de
L'AMÉRIQUE.

PARTIE DE L'AMÉRIQUE.

PARTIE DE L'ASIE

ENTRÉE DE NORTON

ISLES DE CLERKE

Longitude Orientale du Meridien de Greenwich.





HABITANS ET HABITATIONS DE L'ENTRÉE DE NORTON

Richard Dore



PLAN
du Havre de
SAMGANOODIA,
dans l'Isle de
OONALASKA.

Lat. $53^{\circ} 55' N.$
Long. $143^{\circ} 30' E.$
Decl. $26^{\circ} 3' E. 1778.$



Denard delavit





CHAPEAUX DES NATURELS D'OONALASHKA.

Edward Brace





NATURELS ET HABITANS DE OONALASHKA.





INTÉRIEUR D'UNE MAISON DE OONALASHKA.

Adrien Joret





CARTE
DES
ISLES SANDWICH.



PLAN
DE LA BAYE DE
KARAKOOA.
Lat. 19° 28' N. Long. 204° 45' E.
peel. 8. o. E. 1779.

N. la ligne ponctuée indique
l'étendue des fonds de plusieurs toises.





OFFRANDES FAITES AU CAPITAINE COOK, AUX ISLES SANDWICH.

Edmond Dorel





TÉRÉOBOO, ROI D'OWYHIE APPORTANT DES PRÉSENTS AU CAPITAINE COOK.

Benard Gravé





UN HOMME DE L'ISLE SANDWICH DANSANT.





JEUNE FEMME DE L'ISLE SANDWICH.

Al. B. Vivant





HOMME DE L'ISLE SANDWICH AVEC SON CASQUE.

Edmond Bénédict





PIROGUE DES ISLES SANDWICH AVEC LES RAMEURS MASQUES





HOMME MASQUÉ DE L'ISLE SANDWICH .

Benard delavit





DIVERS OUVRAGES DES HABITANS DE L'ISLE SANDWICH.

Chenard del.





VUE DE KARAKAKOOA, PARTIE DE L'ISLE OWHYHEE.

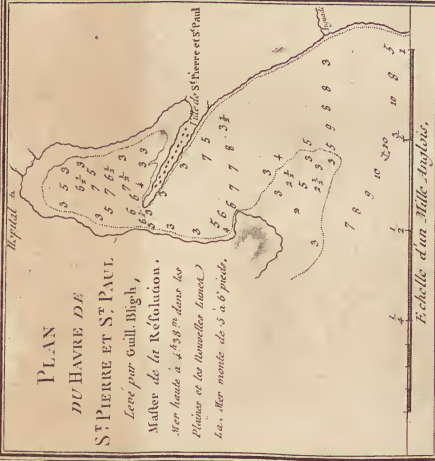
Benard del.



PLAN

DU HAVRE DE
ST PIERRE ET ST PAUL

*Levee pour tual, Bigh,
Maffet de la Resolution.
Mer haute à 4,98 m dans les
Plaines et les banelles (anct.)
ha. Mer morte de 3 à 6 pades.*



PLAN
DE LA BAYE DE
AWATSKA,
Sur la côte orientale du
KAMTSCHITKA.



M. de la Harpe



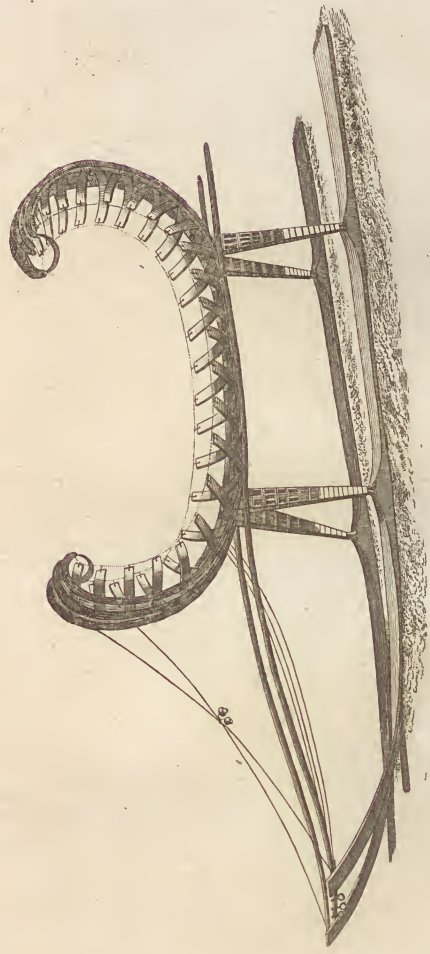


HOMME DU KAMTCHATKA VOYAGEANT EN HIVER.

Edmond Beaucourt



Benard d'Arant



TRAÎNEAU DES KAMTCHADALES.





VUE DE BOLCHERETZKOÏ BOURGADE DU KAMTCHATKA.

Benard del.





1860

UN OURS BLANC.





VUE DU HAVRE DE S^T PIERRE ET S^T PAUL, AU KAMTSCHATKA.

Benard delinavit





HOMME DU KAMTCHATKA.

Benard delin.





UNE FEMME DU KAMTCHATKA.

Benard del.





HABITATIONS D'ÉTÉ ET D'HIVER DU KAMTCHATKA .

Benard del.

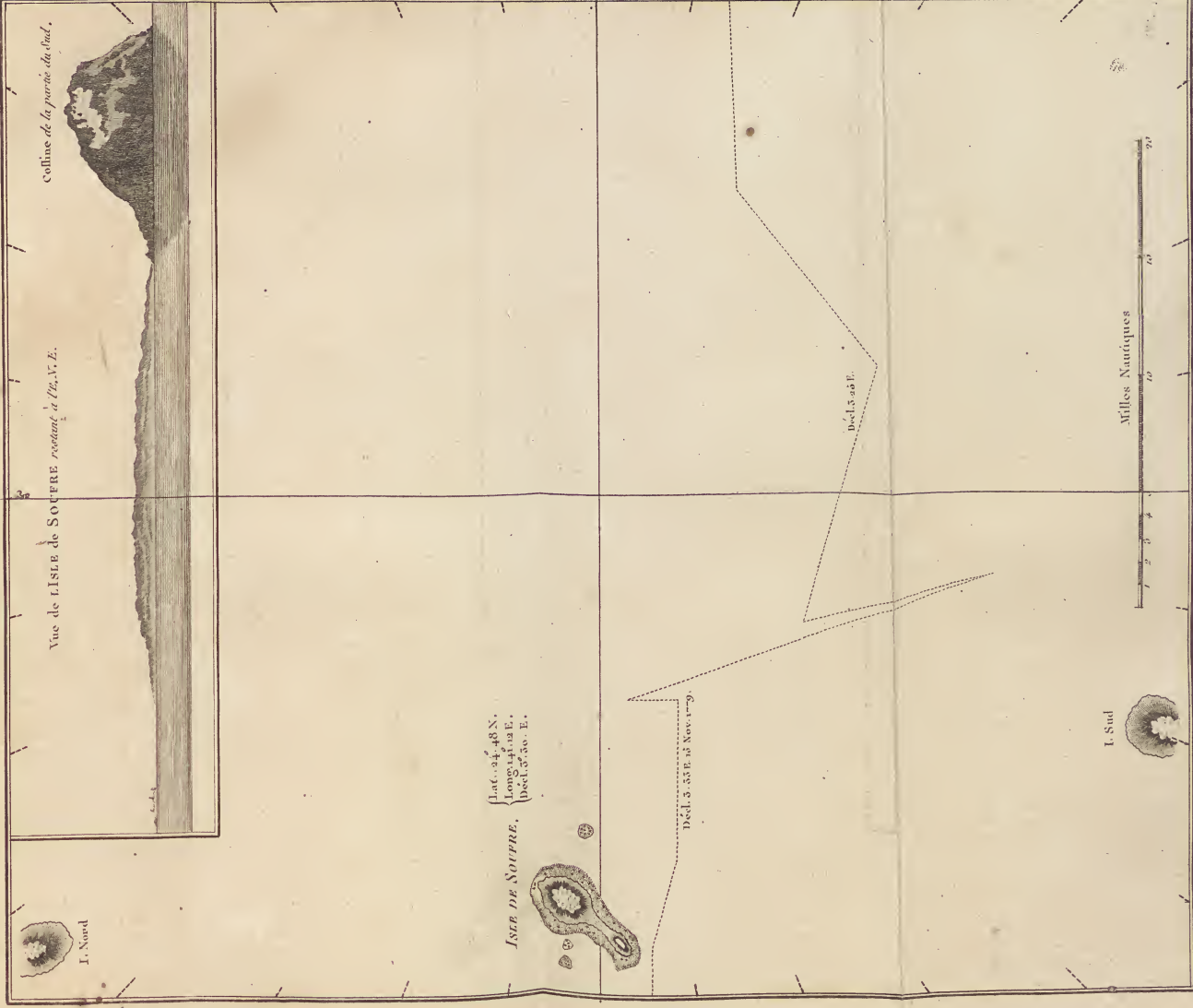




INTÉRIEUR D'UNE HABITATION D'HIVER DU KAMTCHATKA.









PLAN DE TYPA,
ou de
MACAO.

(Lat. 22. 49. N.
Lon. 102. 46. E.)

Type (1) 1755.

Les Mers du Nord dans les Indes et les nouvelles terres
de l'Asie (1755) La plus grande hauteur est de 3000
toises de haut.



Renvois

A. A. Ligne pour entrer dans le Havre
de la Pointe de Bouchier B. pour entrer
dans la Pointe C. et la Pointe D.
E. pour aller dans le Typa enqûte
la côte au delà, jusqu'à ce que
le Sommet E. s'apparece sur la
Pointe du Bouchier G. sur la ligne E.
pour entrer dans le Havre
des Iles de Typa et mouiller par F.
bouchier.

S. Le Havre de Macao a été relevé
à l'œil, et les côtes ont été pri-
vées à la hauteur.





TROIS VUES DE LA POINTE ARQUÉE, TERRE DE KERGUELEN.

N^o 3.



N^o 1.



Lorsque la Pointe Arquée ^{est} au S. à 2 Milles 1/2.

N^o 2.



Vue de la Terre de KERGUELEN à 4. Milles 1/2.

Mont Campbell

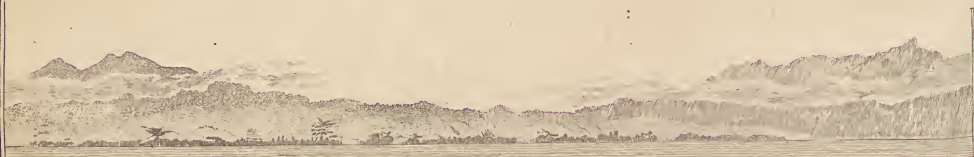
S. S. O.

Vue de la Terre de KERGUELEN lorsque le Cap du Prince de Galles ^{est} à l'O. S. Ouest.

S. S. O. à 3. Lieues.



VUE DES ISLES SANDWICH.



Vue de la Partie N.E. de MOWEE lorsque l'Isleme reste à l'O.S.O. à 4 Milles.



Vue du côté S.E. d'OWYHEE lorsque la Pointe Orientale reste au N. 4 N.O. à 4 Lieux.



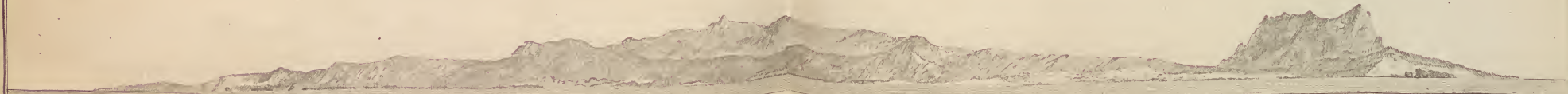
Vue du Mouillage à ATOOI.



Vue du Mouillage à WOHUO.



Vue de L'ISLE ATOOI lorsque la Colline à Pic reste au N. 4 N.O. à 4 Lieux.



Vue du côté Occidental d'ONKEHON tel qu'il se montreroit à nous lorsque nous étions au Mouillage.

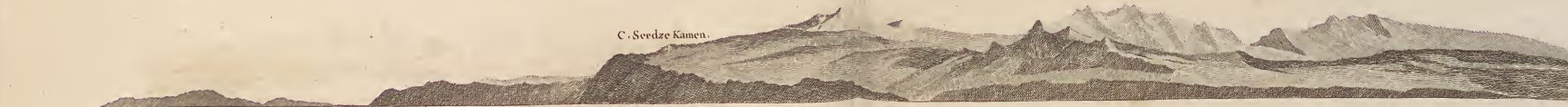
VUES DE LA CÔTE D'ASIE.

S. 50 E.



C'est ainsi que se montre le Cap Serdze Kamen au S. 50^e E. à 4 Lieues.

C. Serdze Kamen.



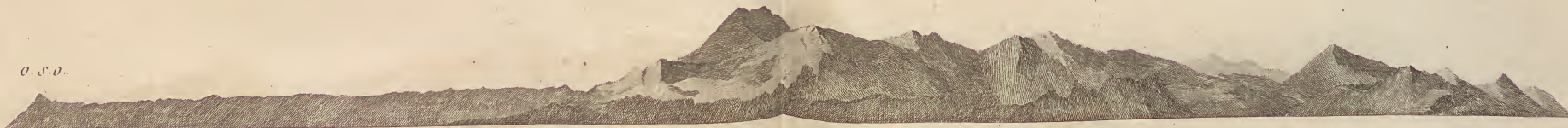
Vue du Cap Serdze Kamen restant au S. à 6 Milles.

E. S. E.



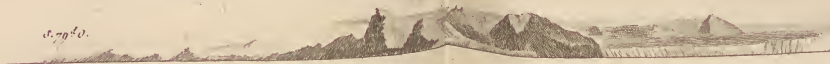
Vue de la CÔTE D'ASIE lorsque la Partie S. E. du Cap Oriental reste à l'E. S. E. à 3 1/2 Lieues.

O. S. O.



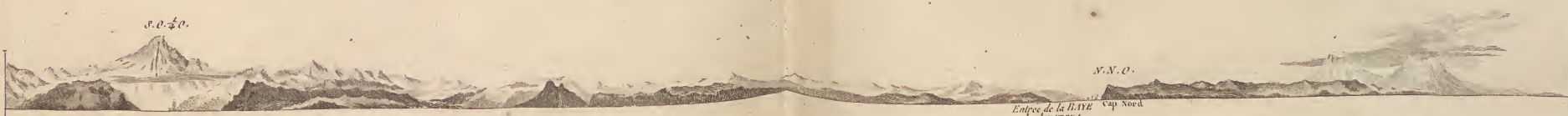
Vue de la CÔTE de KAMTSCHATKA, lorsque Cheepoonskoi Nols reste à l'O. S. O. à 8 ou 10 Lieues.

S. 79^e O.



Le Cheepoonkoi Nols se montre ainsi au S. 79^e à 7 Lieues.

S. O. 40.



N. N. O.

Entrée de la BAYE Cap Nord de AVUTSKAI.

Vue de la CÔTE de KAMTSCHATKA, lorsque le Mont Paratouka reste au S. O. 40. et la Pointe Nord de l'Entrée de la BAYE de AVUTSKAI au N. N. O. à 2 Milles.



VUES DE LA CÔTE DU KAMTCHATKA.



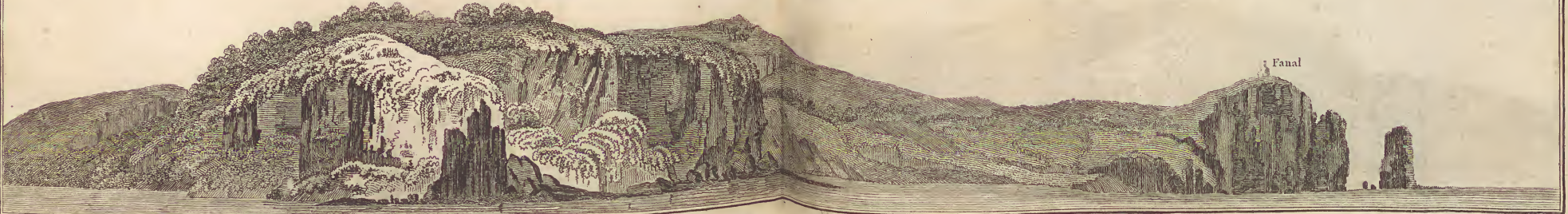
*N. O. $\frac{1}{2}$ O. à 4 Lieues,
Entrée de AWATSKA.*

Volcan N. O. $\frac{1}{2}$ O.



Entrée de la BAYE D'AWATSKA. Cap Nord à 3 Milles.

Vue de l'Entrée de la BAYE D'AWATSKA Lorsque le Fanal du Cap N. reste au S. E. $\frac{1}{2}$ S. à 2 Milles.



Fanal

Richard Drouot



VUES DE LA CÔTE OCCIDENTALE D'AMÉRIQUE.

Colline de la Table.



Lorsque la Colline de la Table reste à l'E. 4 N. E. 4 N.

Mont Edgecumbe.

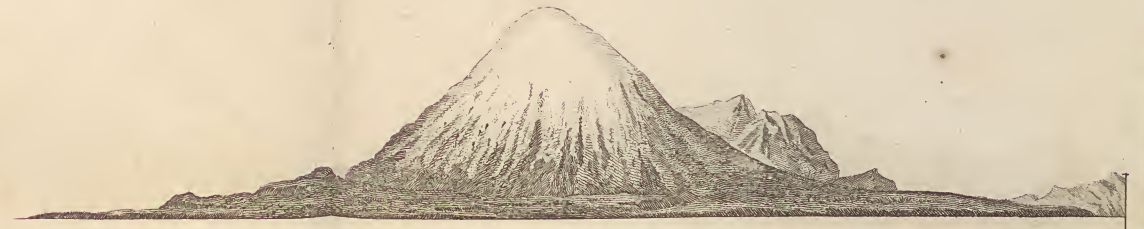


Lorsque le Mont Edgecumbe reste au N.O. 4 N. à 8. Lieues.



Vue de l'Ouvert de l'entrée de Nootka, lorsque la pointe N. de l'entrée nous restoit à l'Est à 4 Milles.

Pointe N.



Vue du Mont Edgecumbe, lorsque le Cap reste au N. 3 O. à 4 Lieues.

Mont S. Elie



Lorsque le Mont S^t Elie restoit au N.O. 4 O. à 20 Lieues.



Vue de l'Île de Kaye, lorsque l'extrémité S. reste à l'O. S. O à 8. ou 9. Lieues.



Vue de l'Île de Kaye quand elle reste du S. O. 4 O. au N. O. 4 O. à 3. 4. Lieues de la Terre la plus proche.



Vue de l'Île de Kaye lorsque l'extrémité S. reste au N. à 2 Milles.
N^o 4 est la même Terre dans les 3 dernières Vues.



Vue de la terre de l'entrée du PRINCE WILLIAM prise du 1^{er} mouillage au N. du Cap Hinchbrook.



VUES DES TERRES DE LA CÔTE OCCIDENTALE DE L'AMÉRIQUE, À L'OUËST DE LA RIVIÈRE DE COOK.



Vue de la Terre au N. de l'Île Nébuleuse. A. restant au S. O. 45° O. à 7 Lieues, et B. se montrant à l'O. à 4 Lieues.



Vue de la Terre à l'O. de la Pointe des Tours, lorsque la Pointe reste au N. O. à 5 ou 6 Lieues.
N. On appercevoit des Terres élevées au N.E. de la Pointe des Tours, mais elle étoit trop chargée de brouillards pour en voir distinctement quelque partie.



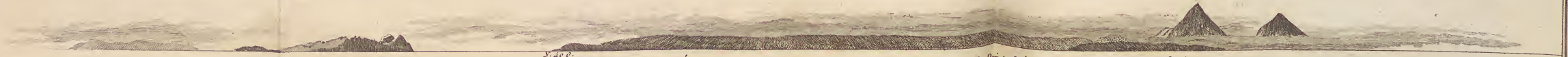
Vue de la Terre lorsque la Pointe des Tours reste au N. O. à la distance de 6 ou 7 Lieues.



Vue des Îles et du Continent au N. du Détroit de Schumagin au moment où nous le passâmes.



Vue de la CÔTE D'AMÉRIQUE lorsque la Tête Hallbut reste au N. 43° O. à la distance de 8 Lieues.



Vue de la CÔTE D'AMÉRIQUE, lorsque le Volcan nous restoit au N.N.E. 45 E. et la Pointe Méridionale d'Oonemak au N. 40° O. à 7 Lieues.



Vue de la Terre au N. de l'Île de la Colline Ronde, l'Île restant au N. O. 45° O. à 5 Lieues.

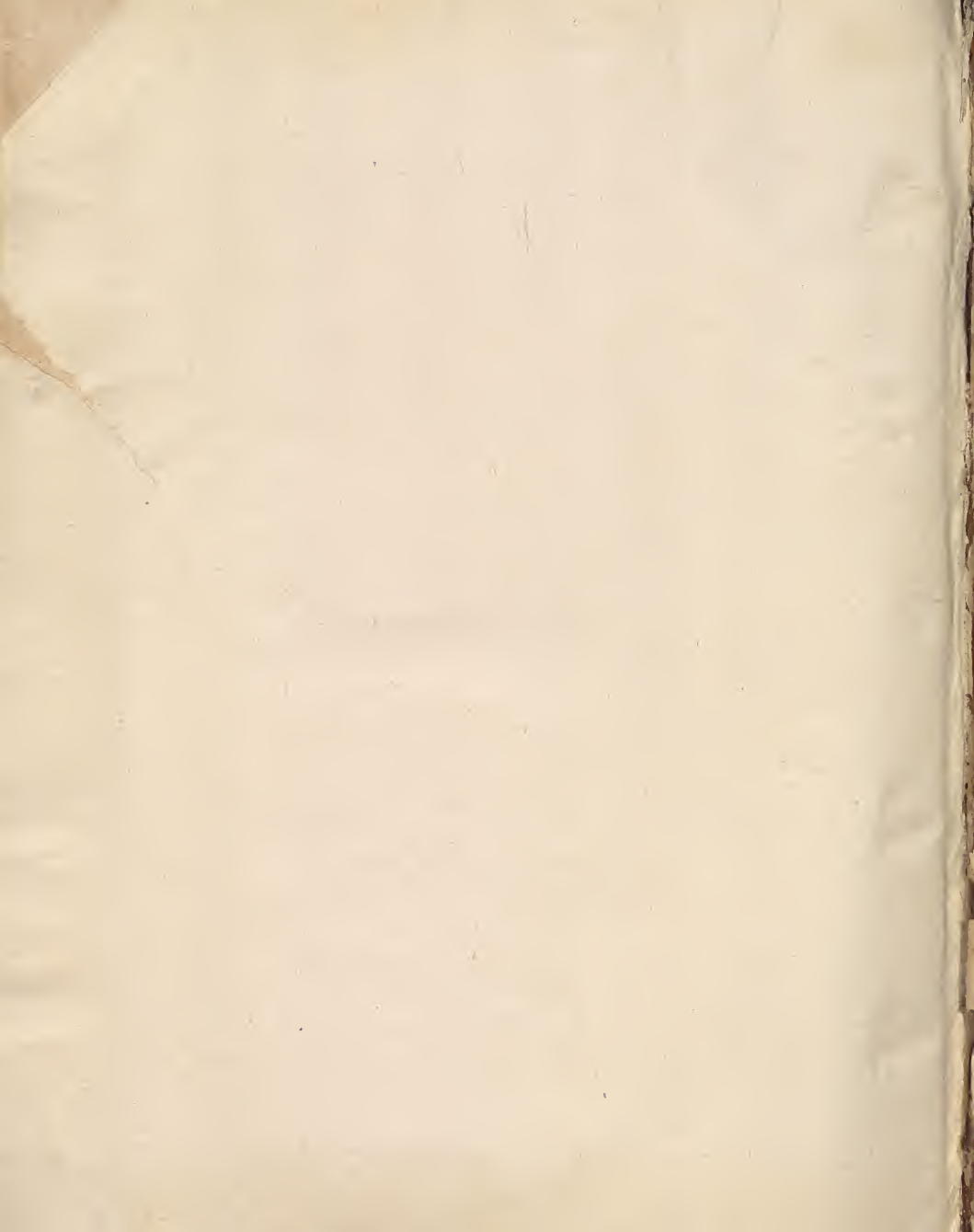


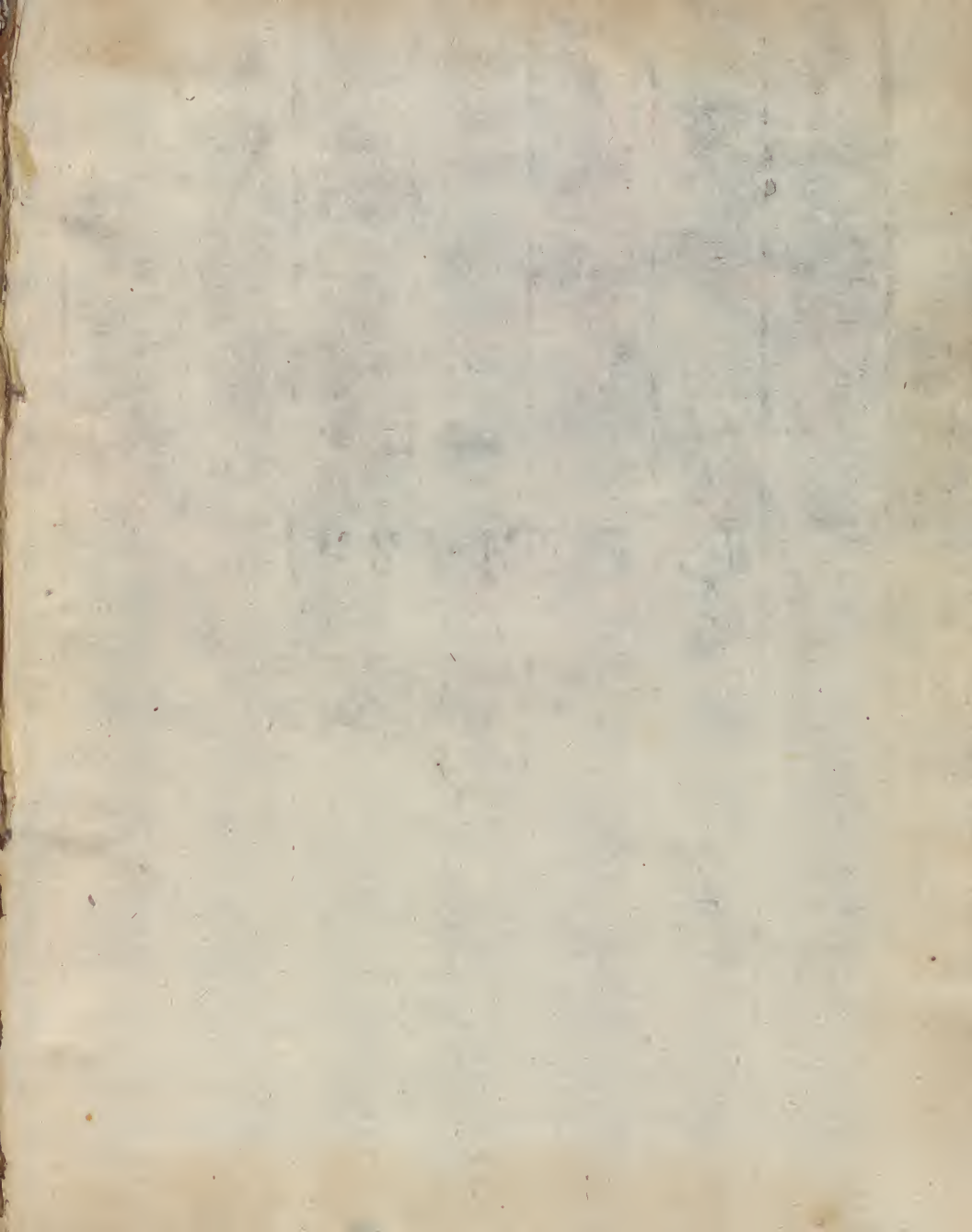
Vue de l'Île Gore lorsque le Cap à Pic reste au N. N. O. à 3 Milles.















UNIVERSIDAD DE SEVILLA



600702808

i 2501195

